

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 septembre 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Fanny Lacroix à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Eric Furmanczak à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Robert Cuchet à Sabine Campredon, Fabienne Croze à Christian Roux, Yannick Faure à Alain Roche, Freddy Riotton à Hélène Rossi.

Votants : 37

Béatrice Vial est désignée secrétaire de séance

#### **Approbation du compte-rendu du conseil du 26 juin 2023**

Claude Didier souhaite que soit corrigée une phrase de son intervention relative à la dé imperméabilisation des cours d'écoles au paragraphe « Questions diverses » : « il rappelle » un atelier territorial plutôt que « il suggère ». Cette modification faite, le compte-rendu est approuvé.

☞ **Pour : 36 Abstention : 1 (Béatrice Vial)**

#### **Présentation de l'association Trièves Transition Ecologique**

Jérôme Fauconnier souhaite la bienvenue à Gérard Leras et Daniel Bret.

Daniel Bret explique que le thème de l'habitat a été choisi cette année pour « Quelle Foire ! » en raison de nombreuses demandes autour de ce sujet. Il convient donc de balayer chaque sujet et ses différents aspects. L'association Trièves-Transition-Écologie collabore avec de nombreux partenaires : Ageden, CCT, et tous les acteurs socio-professionnels qui travaillent sur le terrain pour l'habitat et qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement, ou sont confrontés à l'inflation... Le but de cet événement est de tenter d'établir un essai de diagnostic pour faire émerger des solutions à tous les niveaux : élus, Etat etc....

Gérard Leras invite chacun à participer aux différents ateliers de la 11<sup>ème</sup> édition de « Quelle Foire ! » qui se déroulera du 21 au 24 septembre prochain à Mens.

La nouveauté de cette année 2023 est l'organisation d'une séance spéciale le 14 octobre prochain avec chacun des acteurs du bâtiment pour tirer les conclusions de « Quelle Foire ! »

Au programme de cette année, 2 découvertes : la maison passive et un appel à candidature relatif à l'habitat réversible.

« Quelle foire ! » 2023 s'appuie sur 5 temps forts :

1/ Conférence sur la Crise et les inégalités dès le jeudi soir ;

2/ Soirée Urbanisme où il sera question du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et de la lutte contre les passoires thermiques le vendredi ;

3/ Forum avec les artisans, maîtres d'œuvre et associations le samedi matin ;

4/ Visite d'un village éphémère « Nos maisons de demain » à Chichilianne le samedi après-midi ;

5/ Découverte de Vagabond'âges avec une journée portes ouvertes à Monestier du Percy le dimanche.

Il s'agit d'un très beau programme, riche qui demande énormément de préparation et de travail.

En plus des temps forts, il y aura aussi des séquences d'humour, de musique, de danses car « Quelle foire ! » est également un moment festif qui sert à créer une dynamique.

Jérôme Fauconnier souligne la pertinence du sujet de l'habitat pour la CCT qui travaille également sur ce thème et notamment sur les problèmes de logement.

Sabine Campredon rebondit sur les mots du Président en rappelant que le thème du logement sur le Trièves a été évoqué lors de la conférence de solidarité. En effet, le manque de petits logements se fait cruellement sentir sur le territoire et elle se réjouit que « Quelle foire ! » se mobilise autour de ces différents sujets : habitat, logement qui sont des thèmes récurrents pour tous les villages du Trièves.

Christian Roux a apprécié le travail de « Quelle foire ! » et de l'association Trièves-Transition-Écologie et invite ses collègues à participer car ce modèle à notre échelle peut nous permettre de faire avancer la réflexion dans chaque commune. Il remercie l'association pour son engagement pour le territoire et pour leur accompagnement.

Gérard Leras précise que le choix du thème de l'habitat est lié à ce qu'a dit Daniel Bret, mais aussi parce que l'habitat est une priorité de la Communauté de communes du Trièves. Travailler en collaboration sur des sujets qui concernent beaucoup de monde est plutôt positif et intéressant.

Jérôme Fauconnier constate avec plaisir que le programme est varié et qu'ainsi chacun peut trouver sa satisfaction. La question du logement et de la rénovation énergétique est très importante pour la Communauté de communes du Trièves.

Gérard Leras rappelle qu'à l'échelle triévoise, cette dimension sera au cœur de la conférence de Mr Doumergue le jeudi 21 et que Raphaël Bonte présentera l'état des lieux.

L'association Trièves-Transition-Écologie demande l'appui de la Communauté de communes du Trièves pour travailler dans les ateliers et a besoin de toutes les idées qui peuvent émerger pour trouver des solutions. Qu'ils s'agissent d'élus, d'habitants, d'artisans, d'associations, tous sont bienvenus.

**Arrivée d'Uta Ihle**

Jérôme Fauconnier remercie Messieurs Leras et Bret pour leur présentation.

### **2023.121 – Pacte de gouvernance entre le PNRV et la CCT**

La signature d'un pacte de gouvernance entre le Parc du Vercors et les intercommunalités (EPCI) de son territoire répond au besoin de redéfinir les modalités de fonctionnement entre les EPCI et le Parc et de clarifier les domaines d'action de chacun.

En effet, Le Parc s'est construit à partir de 1970 avec un lien historique aux communes, avant la création des EPCI. Or le contexte institutionnel et législatif a fortement évolué, en particulier depuis la loi NOTRe de 2015 qui a dévolu de larges compétences aux EPCI dans des domaines d'activité intéressant directement ou indirectement le Parc (gestion de l'eau, mobilités, développement économique, promotion du tourisme etc).

De son côté, le Parc est le seul établissement public à l'échelle du massif du Vercors et peut constituer une échelle pertinente pour la conception ou la réalisation de certaines actions. La loi lui reconnaît un statut d'interlocuteur privilégié concernant les sujets de la biodiversité et des paysages.

Il est donc indispensable d'organiser la bonne articulation entre le Parc et les EPCI, et lors de la conférence des présidents d'EPCI du Parc du Vercors du 8 octobre 2021, la nécessité d'écrire un pacte de gouvernance entre les EPCI présents sur le territoire et le Parc a été actée.

Le contenu de ce pacte de gouvernance, élaboré en concertation, vise à favoriser :

- la représentativité de tous les territoires,
- la clarté et transparence du processus décisionnel et des modalités de participation des élus des EPCI au fonctionnement du Parc,
- l'efficacité de l'action publique,
- la réciprocité dans les actions de coopération et d'information,
- et la souplesse, pour permettre de s'adapter aux particularités et aux évolutions.

Le pacte de gouvernance proposé est donc un document général et évolutif précisant les modalités de fonctionnement entre EPCI et Parc. Il peut être décliné dans des annexes permettant d'appréhender plus finement les relations et le partage des missions, EPCI par EPCI.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le contenu du pacte de gouvernance entre le Parc du Vercors et les EPCI, d'engager la CCT dans la mise en œuvre de ce pacte de gouvernance et d'autoriser le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Eric Vallier, bien que délégué CCT au PNRV, regrette mais, en raison de la distance, ne peut pas toujours participer aux réunions organisées par le Parc.

Jean-Marc Bellot dit avoir eu une discussion avec un représentant du Parc à propos de cette nouvelle gouvernance et trouve ce projet très intéressant car cela permet de donner du poids aux petites collectivités territoriales. La valeur ajoutée de ce document est une façon de faire valoir les points de vues des plus petits qui ainsi pourront faire remonter leurs doléances.

Jérôme Fauconnier demande si chaque commune du Parc a des délégués.

C'est le cas pour la commune de Gresse en Vercors.

En terme opérationnel, la Communauté de communes du Trièves bénéficie d'« Inspiration Vercors » qui constitue une belle vitrine pour le Trièves. ; mis à part ça, la CCT a des liens assez inégaux avec le PNRV, qui ne concerne qu'une partie de ses communes.

Uta Ihle dit se perdre avec toutes les abréviations et aimerait un glossaire. Par ailleurs, le document laisse penser qu'il y a un calendrier ; est-ce le cas ?

Jérôme Fauconnier répond que les différentes abréviations correspondent aux communautés de communes faisant partie du Parc. Par ailleurs, il n'y a pas encore de calendrier car il ne s'agit pour l'instant que d'un projet présenté à chacune des communautés de communes.

Claude Didier trouve plutôt positif le fait que la charte mette en valeur les différentes interactions entre les collectivités et le Parc ; il souhaite continuer dans cette direction dans le cadre de l'habitat et de l'urbanisme. Pour Sabine Campredon, pouvoir bénéficier de l'ingénierie du Parc ne peut être que positif.

Eric Vallier rappelle que le Parc peut aider les communes si elles rencontrent des difficultés sur certains dossiers et qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter si besoin car ils ont le personnel adéquat.

**Vote : Pacte de gouvernance entre le PNRV et la CCT**

☞ Pour : 35 Abstentions : 2 (Alain Roche et Yannick Faure)

**2023.122 – Refacturations entre les différents budgets de la CCT**

Les budgets de la CCT sont structurés en un budget principal et plusieurs budgets annexes : eau, tourisme, Ordures Ménagères, écoles, CIAS, EHPAD, etc.

Pour des raisons de simplicité administrative et de relations avec les prestataires, certaines prestations sont portées par un budget, puis refacturées aux autres budgets. Des locations de biens peuvent également avoir lieu entre budgets.

Certaines dépenses font l'objet d'une refacturation des dépenses au réel (ex : charges de personnel), avec application d'un pourcentage par budget (ex : fournitures administratives, affranchissements, ou par estimations forfaitaires (ex : utilisation des locaux).

Ces refacturations sont pratiquées depuis plusieurs années, mais sans délibérations. Aussi il est proposé au Conseil Communautaire de valider les refacturations suivantes :

- Refacturation des charges de personnel depuis le Budget Principal vers les budgets Ecoles, Tourisme, Ordures Ménagères et Eau, au réel des coûts chargés selon les missions des agents.
- Refacturation des fournitures administratives (total des écritures passées à l'article 6064) depuis le budget principal : 25% aux Ordures Ménagères et 8% à l'Eau
- Refacturation des frais d'affranchissements (total des écritures passées à l'article 6261) depuis le budget principal : 25% aux Ordures Ménagères et 8% à l'Eau
- Refacturation forfaitaire depuis le budget Ordures ménagères au budget Eau pour l'utilisation du garage de la déchetterie de Monestier de Clermont : 1 200 € / an
- Refacturation forfaitaire depuis le budget Ordures ménagères au budget Principal pour l'utilisation du garage du siège de Monestier de Clermont utilisé par les services techniques : 1 200 € / an
- Refacturation des charges du Mangetou depuis le budget Ecoles vers le Budget Principal au réel constaté (assainissement, eau, chauffage, etc.) en fonction de la répartition de l'utilisation des locaux entre les temps périscolaires (budget école) et extrascolaires (budget principal).

**Vote : Refacturations entre les différents budgets de la CCT**

☞ Adopté à l'unanimité

**2023.123 – DM n°3 budget principal – régularisation écritures**

Par un courrier du 24 juillet 2023, le Service de Gestion Comptable a rejeté le paiement de la mission locale de 19 734 € pour erreur d'imputation budgétaire. Pour corriger cette erreur, il convient de procéder à une modification de chapitre budgétaire et de passer les crédits votés au budget primitif du chapitre des charges à caractère général au chapitre des autres charges de gestion courante.

Il convient de plus de rembourser la quote-part de subvention de l'Etat 2022 versée pour le volontaire territorial en administration du 11 juin 2022 au 6 janvier 2023 pour cause de démission. Cette dépense s'inscrit en titres annulés sur exercices antérieurs qu'il convient de créditer d'autant, soit 5 720 € pris sur la fiscalité directe locale suite mise à jour des 12<sup>ème</sup> de juillet.

En accord avec le SGC la Mure et le CDL, il convient de procéder à la régularisation de certains comptes 45, par voie de délibération et par activation du compte 1068 (opération d'ordre non budgétaire). Régularisations à effectuer (pour rappel, tableau ci-joint) :

- compte 45621, qui présente un solde débiteur de 204 698,37 €,
- compte 458201, qui présente un solde créditeur de 1 104 415,65 €,
- compte 458102, qui présente un solde débiteur de 2 787 632,48 €.

Pour rappel, suite aux recherches menées après indications de Bernard Combe sur l'origine de ces opérations, nous avons constaté que ces opérations étaient présentes aux comptes de gestion 2011 des Communauté de Communes de Mens et de Clelles.

Aucun document n'a cependant pu être retrouvé pour déterminer l'origine précise des soldes étant donné l'ancienneté des opérations.

Il est vraisemblable que les opérations qui auraient dû régulariser ces soldes aient été comptabilisées sur des comptes d'investissement classiques, et donc intégrées dans les résultats d'investissement des années concernées.

Pour régulariser de telles opérations dont l'origine ne peut pas être retrouvée malgré les recherches, une correction non budgétaire peut être effectuée (note interministérielle DGCL/DGFIP du 12/06/2014), en utilisant en contrepartie le compte 1068. Ainsi la régularisation n'a aucun impact sur le résultat budgétaire.

La régularisation des autres comptes 45 à hauteur de 157 301 € (TEPCV 2016-2019 et TEPCV 2020) ont été identifiées et prévues au budget primitif 2023. La décision modificative ci-dessous consiste à basculer ces écritures du réel (voté BP 2023) à l'ordre budgétaire.

## REGULARISATION DES SOLDES DES COMPTES 45621 458201 ET 458102

Ecritures non budgétaires proposées

<u>COMPTE</u>	<u>DEBIT</u>	<u>CREDIT</u>	<u>commentaires</u>
<b>Solde 45621</b>	<b>204 698,37</b>		<u>ORIGINE CC MENS (compte de gestion 2011)</u>
Ecriture de régularisation			
45621		204 698,37	
1068	204 698,37		
<b>Solde 458201</b>		<b>1 104 415,65</b>	<u>ORIGINE CC CLELLES (compte de gestion 2011)</u>
Ecriture de régularisation			
458201	1 104 415,65		
1068		1 104 415,65	
<b>Solde 458102</b>	<b>2 787 632,48</b>		<u>ORIGINE CC CLELLES (compte de gestion 2011)</u>
Ecriture de régularisation			
458102		2 787 632,48	
1068	2 787 632,48		

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2023 pour les motifs et les montants suivants :

Objet	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
Annulation mandats sur exercices antérieurs				77	773	-157 301,00 €
Annulation mandats sur exercices antérieurs				042	773	157 301,00 €
Concours divers (cotisations)	011	6281	-19 800,00 €			
Subventions de fonctionnement versées - Autres organismes publics	65	65738	19 800,00 €			
Titres annulés sur exercices antérieurs	65	673	5 750,00 €			
Impôts directs locaux				73	73111	5 750,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>5 750,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 750,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Régularisation compte 45 TEPCV 2016-2019	040	458101	1,00 €			
Régularisation compte 45 TEPCV 2020	040	458103	157 300,00 €			
Régularisation compte 45 TEPCV 2016-2019	45	458101	-1,00 €			
Régularisation compte 45 TEPCV 2020	45	458103	-157 300,00 €			
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		

**Vote : DM n°3 budget principal – régularisation écritures**

☞ **Adoptés à l'unanimité**

**2023.124 – DM n°1 budget Ordures ménagères – réformes actifs en cours d'amortissement + régularisation écritures**

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget ordures ménagères 2023 pour les motifs et les montants suivants :

Il convient de réformer certains biens en cours d'amortissement. En M4, ces opérations d'ordre sont budgétaires.

Il convient également de procéder à la régularisation des dépenses d'études pour la déchèterie de Clelles émises sur un compte erroné (biens OM CC-2020-000015 et OM CC-2022-000010).

	DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	042	675	11 000,00 €			
Virement à la section d'investissement	023		-11 000,00 €			
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Frais d'études	20	2031	52 500,00 €			
Installations à caractère spécifique				21	2153	52 500,00 €
Bâtiments (constructions)				040	2131	2 000,00 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				040	2135	3 300,00 €
Construction sur sol d'autrui – Bâtiments				040	2141	1 500,00 €
Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements				040	2145	4 000,00 €
Installations à caractère spécifique				040	2153	200,00 €
Virement de la section de fonctionnement				021		-11 000 €
	<b>TOTAL</b>		<b>52 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>52 500,00 €</b>

**Vote : DM n°1 budget Ordures ménagères – réformes actifs en cours d'amortissement + régularisation écritures**

☞ Adopté à l'unanimité

### 2023.125 – DM n°2 Budget eau – réformes actifs en cours d'amortissement

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget eau 2023 pour les motifs et les montants suivants :

Il convient de réformer certains biens en cours d'amortissement. En M4, ces opérations d'ordre sont budgétaires.

	DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	042	675	30 000,00 €			
Virement à la section d'investissement	023		-30 000,00 €			
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Réseaux d'adduction d'eau				040	21531	4 000,00 €
Réseaux d'assainissement				040	21532	25 000,00 €
Outillage industriel				040	2155	1 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement				021		-30 000,00 €
	<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

**Vote : DM n°2 Budget eau – réformes actifs en cours d'amortissement**

☞ Adopté à l'unanimité

### 2023.126 – DM n°1 budget chaufferie – annulation titres sur exercices antérieurs

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget chaufferie bois 2023 pour les motifs et les montants suivants :



Jean-Louis Goutel précise que ce choix constitue une mesure égalitaire car la somme dévolue sera divisée entre tous les agents et versée à chaque agent de la CCT. Ainsi, la totalité des agents de la CCT percevra 10€ bruts.

**Vote : Evolution du RIFSEEP : modification des montants d'IFSE et ajout d'une précision**  
☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.128 – Modifications du tableau des effectifs**

Après avis favorable par le comité social territorial du 5 septembre, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau annexé.

**Vote : Modifications du tableau des effectifs**  
☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.129 – Attribution de subvention EMALA budget Ecoles**

Le budget primitif 2023 des écoles a prévu 1 000 € de crédits au 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». L'annexe B1.7 - *Subventions versées dans le cadre du vote du budget* n'a pas été complétée au moment de la réalisation de la maquette budgétaire. Il convient de rectifier cette anomalie et d'attribuer 500 € de subvention de fonctionnement pour EMALA Nord et 500 € pour EMALA Sud.

**Vote : Attribution de subvention EMALA budget Ecoles**  
☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.130 – Inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) intercommunales**

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette », la loi Climat et résilience impose désormais d'établir un inventaire précis des ZAE.

Lors du transfert intégral de la compétence Zones d'Activités Economiques (ZAE) aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (loi NOTRe du 7 août 2015), les intercommunalités ont eu l'occasion d'identifier le foncier économique sur leur territoire afin qu'elles se voient transférer les éventuelles zones d'intérêts communautaires auparavant communales.

Dans le cadre de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, l'objectif de sobriété foncière a été intégré. Pour y répondre, il s'agit désormais pour les intercommunalités d'inventorier obligatoirement les ZAE intercommunales. Pour le Trièves, il s'agit des deux ZAE d'intérêt communautaire (ZAE des Carlaïres à Monestier de Clermont et ZAE de la Croizette à Clelles). La CCT a délibéré sur l'engagement de cette procédure d'inventaire le 4 juillet 2022.

Les caractéristiques de l'inventaire des ZAE :

Aux termes de la loi, l'intercommunalité est chargée d'établir un inventaire des ZAE situées sur son territoire. Pour ce faire, et pour chaque zone, diverses caractéristiques doivent obligatoirement y figurer à savoir :

- 1° **Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique**, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- 2° **L'identification des occupants de la zone d'activité économique** ;
- 3° **Le taux de vacance** de la zone d'activité économique.

Dans ce cadre, la consultation nécessaire à la validation de cet inventaire auprès des propriétaires et occupants des ZAE a été réalisée par la collectivité du 26 juillet au 31 août 2023.

Suite à cette consultation, le conseil communautaire doit arrêter un inventaire des ZAE selon les caractéristiques ci-dessus.

Un tel inventaire devra être actualisé au moins tous les six ans, selon la même procédure et en respectant les mêmes formes.

Le Président propose d'arrêter l'inventaire des ZAE intercommunales comme décrit dans le document ci-joint.

**Vote : Inventaire des ZAE intercommunales**  
☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.131 – Prestation de travaux pour le compte de tiers**

La Communauté de Communes du Trièves réalise à la demande d'usagers ou de tiers, des prestations telle que des travaux de raccordement au réseau d'eau potable. Les prix pratiqués par la communauté de communes reprennent les prix de l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de branchements, contracté avec le groupement d'entreprises Trièves Travaux / Pélissard. Le Bordereau des Prix Unitaires est annexé à cette présente délibération. Lorsque les travaux sont réalisés par des entreprises, il sera refacturé le montant de la prestation de l'entreprise accompagnée d'une majoration de 10%. Cette majoration correspond aux coûts d'organisation des travaux réalisés par la Communauté de Communes. Ces tarifs sont actualisés tous les ans en suivant l'évolution de l'indice TP10-a « canalisation, égouts assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux ». Il est proposé d'approuver les modalités de refacturation de prestation de travaux pour le compte de tiers et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

**Vote : Prestation de travaux pour le compte de tiers**  
☞ **Adopté à l'unanimité**

## 2023.132 – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau (RPQS)

Le Vice-président, délégué à la vocation Eau, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable pour l'année 2022. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le RPQS Eau 2022.

7 communes sont desservies avec un nombre total d'abonnés de 4793 ; la source principale est celle de Fraichinet mais Font Fovèze est également une autre source très importante.

Le rendement et la ressource sont bons. + 82% de rendement avec un faible taux de fuite. La source de Pierrefeu n'est utilisée qu'en cas de problème et en secours. Il n'y a pas de souci lié à la qualité de l'eau.

Le budget de l'eau est sain malgré un taux de 4% d'impayés en 2020 et de 9.8% en 2021

Pour Jean-Marc Bellot, ce document est très intéressant et permet de poser la question de fond du débat sur le futur transfert de compétence de l'eau qui a eu lieu en juin. Il demande donc aux 7 maires qui ont confiés la gestion de l'eau à la CCT s'ils sont satisfaits.

Jérôme Fauconnier indique que dès le début de l'intercommunalité de Monestier de Clermont, les 7 communes étaient intégrées. Il n'a jamais eu de problème de réactivité, il n'a jamais eu à intervenir sur la manière dont sont gérés les problèmes et il n'a jamais eu à interpellier le service des eaux qui donne entière satisfaction.

Béatrice Vial souligne également la qualité du service ; l'eau est de bonne qualité et cette gestion par la CCT est un souci de moins à gérer pour les communes.

Christophe Drure souligne que le réseau est important mais de très bonne qualité. La télé-relève permet d'être réactif et de savoir ce qui se passe de façon très précise.

Jérôme Fauconnier souligne le fait qu'on bénéficie du travail effectué depuis 20 ans ; l'anticipation des décennies précédentes est un bénéfice aujourd'hui. Le personnel est qualifié et connaît son métier.

Pour Christian Roux, l'important est aussi la mémoire existante au niveau du service des eaux. A Sinard, celle-ci les exonère d'une pression morale sur l'eau.

Sabine Campredon explique qu'il y a eu un souci bactériologique au Percy ; bien que ne faisant pas partie des 7 communes gérées par le service des eaux de la CCT, elle a contacté Rémi Tilmant qui a été de bon conseil sur du matériel et a permis de rentabiliser le réseau avec de la recherche de fuite notamment. La commune du Percy a été privée d'eau potable pendant 5 jours et il a fallu organiser une distribution d'eau potable. Elle a apprécié d'avoir le soutien technique de Rémi Tilmant.

Quelle que soit l'organisation choisie, Jérôme Fauconnier souhaite un travail commun et notamment dans la rédaction de fiches de procédures en cas de crise.

Anne-Marie Fitoussi propose de mutualiser le nombre de bouteilles d'eau en réserve par commune.

**Vote : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau (RPQS)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 2023.133 – Travaux alimentation eau potable – 56<sup>ème</sup> tranche : travaux complémentaires eau potable 2024 – demande de subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'eau

Vu le projet de budget primitif eau potable 2024 présenté en commission eau potable le 5 septembre 2023.

Vu les travaux prévus en section d'investissement :

- Saint-Michel-les-Portes : remplacement du traitement UV de Roc Rochefort

**Montant total : 11 090 € HT**

- Saint-Michel-les-Portes : protection du captage de Fraichinet contre le torrent des Pellas : mise en place d'encrochements et de seuils, renouvellement de l'adduction au niveau du seuil.

**Montant total : 110 000 € HT**

- Reprise de la Maçonnerie sur les réservoirs et les regards de visite

**Montant total : 20 000 € HT**

- Monestier-de-Clermont, Grand Rue : Remplacement de la conduite de distribution en acier 100mm par de la fonte 100mm au niveau de la station-service

**Montant total : 35 000 € HT**

- Saint-Michel-les-Portes : renforcement de l'adduction sur 115m en amont du village

**Montant total : 55 000 € HT**

- Sinard : Renouvellement de 6 branchements coordonné avec les travaux communaux d'assainissement

**Montant total : 15 000 € HT**

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les travaux tels que définis ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du département de l'Isère.

**Vote : Travaux alimentation eau potable – 56<sup>ème</sup> tranche : travaux complémentaires eau potable 2024 – demande de subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'eau**

### 2023.134 – Vente du véhicule de l'eau au service Tourisme

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule qui devrait être reçu en novembre, il est proposé que l'ancien véhicule de l'eau (Mitsubishi DF-184-DJ) soit affecté au service tourisme pour l'entretien des sentiers. Un acte de vente doit donc être réaliser entre les deux budgets.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la vente de ce véhicule au service tourisme au prix de 4500 € (prix de la reprise proposée par le concessionnaire).

**Vote : Vente du véhicule de l'eau au service Tourisme**

### 2023.135 – Financement de la modernisation du centre de tri : appel de fonds 2022

Vu la délibération du conseil communautaire N° 2020/164 en date du 14 septembre 2020 approuvant les modalités de financement du nouveau centre de tri Athanor ;

Vu la délibération du conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole en date du 16 décembre 2022 approuvant, pour l'exercice 2022, le remboursement annuel sous la forme d'une dette récupérable remboursable sur 22 ans en amortissement linéaire constant au taux de 2.676% ;

Il est proposé au conseil communautaire de valider la tableau d'amortissement suivant :

N°	Date éch.	CRD	Amortis.	Intérêts	Annuité	Taux %
1	15/12/2023	184 766,92	8 033,34	4 944,36	12 977,70	2,67600
2	15/12/2024	176 733,58	8 033,34	4 729,39	12 762,73	2,67600
3	15/12/2025	168 700,24	8 033,34	4 514,42	12 547,76	2,67600
4	15/12/2026	160 666,90	8 033,34	4 299,45	12 332,79	2,67600
5	15/12/2027	152 633,56	8 033,34	4 084,47	12 117,81	2,67600
6	15/12/2028	144 600,22	8 033,34	3 869,50	11 902,84	2,67600
7	15/12/2029	136 566,88	8 033,34	3 654,53	11 687,87	2,67600
8	15/12/2030	128 533,54	8 033,34	3 439,56	11 472,90	2,67600
9	15/12/2031	120 500,20	8 033,34	3 224,59	11 257,93	2,67600
10	15/12/2032	112 466,86	8 033,34	3 009,61	11 042,95	2,67600
11	15/12/2033	104 433,52	8 033,34	2 794,64	10 827,98	2,67600
12	15/12/2034	96 400,18	8 033,34	2 579,67	10 613,01	2,67600
13	15/12/2035	88 366,84	8 033,34	2 364,70	10 398,04	2,67600
14	15/12/2036	80 333,50	8 033,34	2 149,72	10 183,06	2,67600
15	15/12/2037	72 300,16	8 033,34	1 934,75	9 968,09	2,67600
16	15/12/2038	64 266,82	8 033,34	1 719,78	9 753,12	2,67600
17	15/12/2039	56 233,48	8 033,34	1 504,81	9 538,15	2,67600
18	15/12/2040	48 200,14	8 033,34	1 289,84	9 323,18	2,67600
19	15/12/2041	40 166,80	8 033,34	1 074,86	9 108,20	2,67600
20	15/12/2042	32 133,46	8 033,34	859,89	8 893,23	2,67600
21	15/12/2043	24 100,12	8 033,34	644,92	8 678,26	2,67600
22	15/12/2044	16 066,78	8 033,34	429,95	8 463,29	2,67600
23	15/12/2045	8 033,44	8 033,44	214,97	8 248,41	2,67600
<b>Total</b>			<b>184 766,92</b>	<b>59 332,38</b>	<b>244 099,30</b>	

Christophe Drure distribue une plaquette d'information sur l'état du projet de l'installation de traitement des déchets d'Athanor.

Le vice-président souligne le coût non négligeable pour la Communauté de communes du Trièves et rappelle que le prochain sujet concernera l'incinérateur, sujet beaucoup plus complexe et très onéreux. Le COPIL a lieu le 12 septembre et soulève de nombreuses interrogations notamment sur les coûts qui s'envolent (de l'ordre de 400 millions d'euros au lieu des 200 initialement prévus).

La Métropole aimerait que ce qui est aujourd'hui un groupement de commandes devienne un syndicat mais dans ce cas le Trièves n'aura qu'une petite voix comme les autres petites collectivités. Par contre, sans adhésion au syndicat, le risque est de payer très cher pour l'utilisation de l'incinérateur. Il convient donc d'être vigilant. La communauté de communes du Trièves ne représente que 3% donc c'est difficile à gérer.

Jérôme Fauconnier rappelle le sujet de la scénographie proposée pour 500K€ qui est un exemple du fait que les petites collectivités ne sont pas sur la même échelle financière que la Métro.

Pour Uta Ihle arriver à un coût de 400 millions est incroyable et elle s'interroge sur notre poids.

Christophe Drure répond qu'aujourd'hui, la CCT a le même poids que les autres collectivités mais cela ne sera pas toujours le cas. La difficulté étant que la Métropole et le Pays voironnais sont dans ce marché et

souhaitent la création d'un syndicat. L'Etat a lancé un projet de fermeture des petits incinérateurs pour privilégier les créations de gros incinérateurs ce qui a eu pour résultat l'explosion des prix, notamment dans un contexte d'inflation très complexe.

Selon le président, le problème de l'élimination des déchets va devenir un problème majeur. Le taux de tri est important mais il faut impérativement diminuer nos déchets car cela va peser sur l'ensemble des habitants.

Christophe Drure explique que l'augmentation de la redevance pour les professionnels permet une régularisation du budget et notamment cette mesure est plus juste car elle évite que les particuliers payent pour les professionnels. Néanmoins, il rappelle qu'il y a de gros impayés qui impactent le budget Déchets.

Pour Uta Ihle, ce qui semble injuste c'est que la redevance soit au même prix pour 1 personne ou 5 personnes.

Par ailleurs, Christophe Drure rappelle que la personne en charge de la facturation partira prochainement en retraite ce qui aura pour conséquence la perte de la mémoire ; le passage à la taxe est donc incontournable. Ce qui conduira à une importante modification de la répartition de la taxe entre les habitants, voire à une importante augmentation, car la taxe est assise sur le foncier bâti.

## **Vote : Financement de la modernisation du centre de tri : appel de fonds 2022**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.136 – Marché pour la gestion du bas de quai des déchetteries**

Les marchés de gestion des bas de quai des déchetteries de la Communauté de communes du Trièves arrivant à échéance au 30 septembre 2023, une consultation en appel d'offre ouvert par avis d'appel à la concurrence en date du 13 juillet 2023 a été lancée en vue de conclure un marché de service.

Le présent marché est décomposé en 24 lots. Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 29 août 2023 et propose au conseil communautaire d'attribuer le marché aux entreprises dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

#### **☐ Déchetterie de Monestier de Clermont**

- Lot n°1 : Gravats / Société PAPREC
- Lot n°2 : Encombrants / Société PAPREC
- Lot n°3 : Bois / Société PAPREC
- Lot n°4 : Plâtres / Société LELY
- Lot n°5 : Ferrailles / Société LELY
- Lot n°6 : Cartons / Société PAPREC
- Lot n°7 : Menuiseries / Société PAPREC
- Lot n°8 : Polystyrènes / Lot non attribué
- Lot n°9 : Laine de verre / Lot non attribué
- Lot n°10 : Huiles végétales / Société DIELIX
- Lot n°11 : DDS Société / TRIALP
- Lot n°12 : DASRI / Société ARC EN CIEL

#### **☐ Déchetterie de Mens**

- Lot n°13 : Gravats / Société PAPREC
- Lot n°14 : Encombrants / Société PAPREC
- Lot n°15 : Bois / Société PAPREC
- Lot n°16 : Plâtres / Société PAPREC
- Lot n°17 : Ferrailles / Société PAPREC
- Lot n°18 : Cartons / Société PAPREC
- Lot n°19 : Menuiseries / Société PAPREC
- Lot n°20 : Polystyrènes / Lot non attribué
- Lot n°21 : Laine de verre / Lot non attribué
- Lot n°22 : Huiles végétales / Société DIELIX
- Lot n°23 : DDS Société / TRIALP
- Lot n°24 : DASRI / Société ARC EN CIEL.

Il convient d'autoriser le Président à signer les marchés de services avec les sociétés désignées ci-dessus et tout documents associés.

Uta Ihle propose de s'orienter vers du recyclage plutôt que de l'enfouissement et suggère de rechercher des opportunités pour attirer des entreprises de recyclage.

Christophe Drure répond que c'est déjà le cas et rappelle que le Trièves n'est pas très attractif pour des entreprises. Il souligne l'intérêt d'avoir conventionné avec CSA3D ce qui permet de négocier les prix de rachat de certains matériaux.

Gilles Cleret s'interroge sur le montant d'augmentation par rapport à l'ancien marché.

Christophe Drure n'a pas le chiffre exact en mémoire mais l'augmentation est conséquente.

Pour Jérôme Fauconnier, il convient de réfléchir sur la meilleure façon de recycler. Toute la gestion des déchets va devenir de plus en plus complexe à gérer. Il rappelle qu'il a fallu abandonner le projet de déchetterie pour les professionnels à Clelles en raison de son coût trop élevé. Néanmoins, une déchetterie réservée aux professionnels serait nécessaire de manière à leur facturer au réel les déchets déposés.

Pour Gilles Cleret, cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui, les professionnels facturent l'enlèvement des déchets à leurs clients. Il convient d'être vigilant sur cette question.

Christophe Drure rappelle combien il est important de dire aux habitants que les déchets sont gérés par une collectivité territoriale et que, s'ils étaient gérés par une compagnie privée du genre Suez, les habitants paieraient beaucoup plus. Il est nécessaire que chaque élu argumente dans ce sens auprès de ses administrés.

## **Vote : Marché pour la gestion du bas de quai des déchetteries**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.137 – Stratégie transition écologique de la CCT – 2023/2026**

Au regard des enjeux écologiques et climatiques de plus en plus urgents, la Communauté de communes a lancé début 2022 l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de transition écologique à l'échelle du territoire.

Ciblant des actions concrètes, cette stratégie doit permettre :

- de fixer « un cap » et des priorités dans la durée,
- de mieux connaître la vulnérabilité du Trièves au changement climatique pour accompagner les adaptations nécessaires,
- de sensibiliser et de mobiliser les acteurs publics comme les acteurs privés.

Afin de démultiplier les actions et d'accélérer la transition, ce sont les acteurs locaux dans leur diversité qui s'engagent à la mettre en œuvre et non l'intercommunalité seule.

Débutée en avril 2022, l'élaboration de cette stratégie a été réalisée en 3 étapes animées par la Communauté de communes :

- 1) une phase de concertation, via des ateliers thématiques multi-acteurs et un travail d'identification des priorités des communes et des services de la CCT ,
- 2) la définition des axes stratégiques lors d'un séminaire territorial en décembre,
- 3) la définition du plan d'action sur la base des engagements des porteurs de projets publics et privés du territoire.

Au total, ces temps d'échanges ont mobilisé plus de 250 participants différents sur une période de 15 mois : habitants, élus, associations, entreprises, techniciens, partenaires institutionnels.

#### **Les axes et le plan d'action de la stratégie de transition écologique :**

Composé de 4 axes, le plan d'action pluriannuel comprend 188 actions portées par 27 acteurs : 15 communes, la Communauté de communes, des partenaires institutionnels (CLE Drac Romanche, PNR du Vercors, Chambre d'agriculture de l'Isère), 7 associations et 1 entreprise. L'enjeu sera bien évidemment à l'avenir d'améliorer fortement la mobilisation des acteurs privés.

- Axe 1 - Favoriser l'évolution des pratiques et des comportements vers plus de sobriété et une meilleure qualité de vie. L'objectif de cet axe est de réduire la consommation des ressources (eau, énergie, matériaux...) et de mieux répondre aux besoins essentiels. 74 actions sont réparties en 4 champs d'actions :
  - Economies d'énergies : travaux de rénovation thermique des bâtiments publics et des parcs d'éclairage public (plus de la moitié des actions)
  - Mobilité : favoriser les mobilités douces (vélo, piétons) et les aménagements adaptés, convertir des véhicules thermiques en véhicules plus propres, etc.
  - Rénovations des réseaux d'eau et d'assainissement (6 communes)
  - Gestion des déchets verts et biodéchets (5 actions)
- Axe 2 - Développer l'autonomie locale. L'objectif est de développer les filières et les productions locales (énergie renouvelable, alimentation, matériaux, bois...). 39 actions composent cet axe, dont un grand nombre ciblent la production en énergies renouvelables (notamment le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics). D'autres actions concernent l'agriculture et l'alimentation via le développement des produits locaux, et de façon plus restreinte le champ de l'économie locale.
- Axe 3 - Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique. L'objectif est de mieux connaître les évolutions, mieux anticiper les changements, renforcer la robustesse du territoire face aux crises, organiser et sensibiliser. Cet axe est composé de 52 actions dans des champs thématiques très variés. 12 actions concernent l'eau et l'assainissement, avec notamment des actions de récupération de l'eau de pluie. Viennent ensuite les projets de sensibilisation et d'éducation sur le changement climatique et les pratiques de transition écologique surtout portées par des associations du territoire. D'autres champs d'actions sont aussi ciblés : l'urbanisme et l'habitat, la forêt, la biodiversité.
- Axe 4 - Veiller à une transition écologique accessible à toutes et à tous. L'objectif est de soutenir une transformation sociale et citoyenne adaptée aux enjeux de la transition écologique, de développer l'entraide et la cohésion, d'améliorer la prise en compte des plus vulnérables, de cultiver la confiance et la capacité à agir, de renforcer la participation citoyenne et la responsabilisation des acteurs. 23 actions

relèvent de l'axe 4 et concernent surtout des actions de sensibilisation et d'urbanisme et d'habitat et dans une moindre mesure, porte sur la mobilité ou sur la gouvernance.

### **La gouvernance de la stratégie et étapes suivantes :**

Afin de veiller à la bonne mise en œuvre de cette stratégie, étoffer et réactualiser chaque année son plan d'action, une nouvelle instance territoriale a été créée le 25 mai 2023 : **le Comité local de la Transition écologique (CLTE).**

Le CLTE est composé d'habitants, d'élus, de représentants associatifs, d'entreprises et de partenaires institutionnels. Il est présidé par le Vice-président de la Communauté de communes en charge de la transition écologique et des mobilités, et bénéficie de l'appui technique des services de la CCT. La stratégie de transition a été validée par le CLTE le 29 juin 2023 et sa mise en œuvre se poursuivra jusqu'à fin 2026.

Pour appuyer les acteurs publics et privés dans leur projet de transition écologique, un chargé de l'ingénierie de projets de transition écologique a été recruté au 1<sup>er</sup> septembre. Parallèlement, un travail de concertation se poursuit sur plusieurs champs thématiques jusqu'à la fin de l'année dans le cadre d'ateliers multi-acteurs : agriculture et alimentation, urbanisme et habitat. Les propositions issues de ces ateliers viendront étoffer le plan d'action fin 2023.

Les prochains travaux du CLTE consisteront à préciser (et quantifier) les objectifs spécifiques de chaque axe, et à formuler les effets attendus à court, moyen et long terme. Un tableau des indicateurs de suivi et d'évaluation sera également réalisé. Ces indicateurs pourront être élaborés dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) que le Trièves devrait signer à l'automne 2023 avec l'Ademe et qui vise à accompagner les démarches territoriales de transition écologique.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la stratégie de transition écologique pluriannuelle du Trièves.

Christian Roux rappelle l'historique de cette démarche, qui, depuis la phase de concertation en 2022, arrive aujourd'hui à la mise en œuvre du CLTE. La réflexion se poursuit en faveur de la création d'un collectif Jeunes qui pourrait y participer. Il présente Stéphane Criado, chargé de l'ingénierie de projets de transition écologique, arrivé le 1<sup>er</sup> septembre dernier, qui va être soutien dans la démarche et apportera du conseil et de l'ingénierie dans les communes. Il souligne la qualité du pôle de développement durable de la CCT et remercie l'ensemble du service pour le travail effectué depuis 1 an. Il se déclare satisfait de cette avancée sur le territoire où chacun a pu jouer sa partition à son rythme. Il rappelle que chaque idée est la bienvenue et invite chacun à participer.

Pierre Suzzarini informe que la commune de Mens a de nombreux projets en matière de développement avec forcément un intérêt commun et se réjouit de pouvoir avoir en la personne de Stéphane Criado un interlocuteur.

Jérôme Fauconnier remercie Christian Roux pour son investissement en faveur de cette stratégie. Ces nombreuses réunions ont donné naissance à un bel outil.

Cette démarche vertueuse a aussi eu pour effet de faire remarquer la CCT par la Préfecture et l'ADEME qui a décidé de l'inscrire dans le cadre du contrat d'objectif territorial (COT) avec une somme d'argent dévolue à la collectivité d'un montant de 75 000€ pour démarrer la démarche. Le COT permettra à la CCT d'amplifier les actions de transitions menées par ses propres services. Au bout de 3 ans, si tout fonctionne correctement et que les points sont atteints, un système de bonus permettra de récompenser la collectivité. Ce système est intéressant car il est basé sur la réalisation des objectifs. Ce contrat territorial est positif pour la CCT.

Joël Zoppé s'interroge sur la pertinence de partir sur toutes les actions des 4 axes ; en effet, cela lui semble trop énorme. Il souhaiterait plutôt prioriser plutôt certaines actions pour être sûr d'obtenir de bons résultats et d'atteindre les objectifs fixés.

Christian Roux répond que l'essentiel était de déterminer des axes et seulement 4 ont été retenus. L'ensemble des actions découlent de ces seuls axes. Ce qui permet quelque chose de concis.

Joël Zoppé demande si chaque commune va fixer ses propres priorités ou si la Communauté de communes du Trièves va aider les communes pour quelques priorités. Sur la question de la transition écologique, il lui paraît important de faire émerger des priorités comme par exemple travailler sur nos forêts dans cette ère de canicule ; il lui semble plus opportun de fixer ou choisir des priorités pour éviter de s'éparpiller.

Jérôme Fauconnier souligne le fait que ce n'est pas la CCT qui pilote ; la CCT organise la démarche mais ce sont les communes ou les acteurs de terrain qui sont les pilotes et les garants de cette démarche. Il insiste sur ce point car il souhaite s'appuyer sur les nombreuses forces vives du territoire. Cette démarche sur le territoire est en phase expérimentale, on avance pas à pas et peut-être qu'il y aura des évolutions au fil du temps.

Béatrice Vial demande comment les communes doivent faire remonter leurs petites actions.

Jérôme Fauconnier répond qu'un questionnaire a été élaboré et qu'il conviendra chaque année de faire remonter les actions afin de savoir où chacun en est dans son projet et ainsi pouvoir vérifier si ce qui n'était qu'une intention au départ a été réalisé ou pas. Une évaluation sera faite.

Claude Didier souhaite travailler sur l'évolution du plan d'action et sur la communication envers le public triévois. Selon lui, il est important d'aller vers de la mutualisation et des échanges.

Christian Roux annonce que le 5 décembre prochain l'ensemble des acteurs va être relancé pour construire des sous-commissions afin de permettre aux gens de travailler ; Stéphane Criado rencontrera les acteurs pour continuer cette démarche.

Pour Jérôme fauconnier, l'objectif est de nourrir ce qui existe déjà pour une meilleure efficacité et pas de multiplier les instances.

Anne-Marie Fitoussi souligne l'importance d'échanger avec les habitants.

Joël Zoppé, malgré son intérêt pour la transition écologique, explique qu'il s'abstiendra de voter car la stratégie définie ce soir ne lui convient pas.

#### **Vote : Stratégie transition écologique de la CCT – 2023/2026**

☞ Pour : 36 Abstention : 1 (Joël Zoppé)

#### **2023.138 – Remboursement électricité commune de Clelles bureaux 2<sup>ème</sup> étage Clelles - budget Tourisme**

La communauté de communes du Trièves (CCT) loue auprès de la commune de Clelles depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 des locaux au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de la mairie pour le service tourisme. Le contrat EDF n'a jamais été résilié par la commune de Clelles, ni ouvert par CCT. La commune de Clelles paye donc les notes d'électricité pour le service tourisme depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Cette erreur a été constatée en 2022 et il a été convenu entre les deux parties la prise en charge par la CCT des frais d'électricité ainsi payés par la commune de Clelles. Cette somme sera réglée à la commune de Clelles par la CCT au vu des factures transmises par la commune de Clelles.

Récapitulatif des montants par année :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2016-2017	299,20 €
2018	265,15 €
2019	371,89 €
2020	509,08 €
2021	441,80 €
2022	557,74 €
2023	255,19 €
<b>Total</b>	<b>2 700,05 €</b>

#### **Vote : Remboursement électricité commune de Clelles bureaux 2<sup>ème</sup> étage Clelles - budget Tourisme**

☞ Adopté à l'unanimité

#### **2023.139 – Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information Touristique avec la commune de Tréminis**

La Communauté de communes du Trièves a souhaité interroger l'organisation de l'accueil touristique sur le territoire et ses perspectives d'améliorations. Suite à ce travail, l'Office de Tourisme Intercommunal organisera un accueil touristique central dans la future maison de Pays à Clelles qui sera tête de réseau de différents points d'accueil privés et publics sur le territoire.

La commune de Tréminis souhaite que le Point d'Information Touristique communal de Tréminis soit intégré au Réseau Trièves Tourisme en 2023.

Ainsi, une convention d'organisation du Point d'Information Touristique sera signée entre la Communauté de communes du Trièves et la commune de Tréminis.

Anne-Marie Fitoussi se réjouit de cette convention qui a entraîné une fréquentation du PIT dans les locaux de l'Agence postale chaque matin.

Jérôme Fauconnier rappelle que l'objectif de ces PIT est de constituer un maillage fin au niveau du territoire sur l'hébergement touristique.

#### **Vote : Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information Touristique avec la commune de Tréminis**

☞ Adopté à l'unanimité

#### **2023.140 – Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information Touristique avec la commune de Chichilianne**

La Communauté de communes du Trièves a souhaité interroger l'organisation de l'accueil touristique sur le territoire et ses perspectives d'améliorations. Suite à ce travail, l'Office de Tourisme Intercommunal organisera

un accueil touristique central dans la future maison de Pays à Clelles qui sera tête de réseau de différents points d'accueil privés et publics sur le territoire.  
 La commune de Chichilianne souhaite que le Point d'Information Touristique communal de Chichilianne soit intégré au Réseau Trièves Tourisme en 2023.  
 Ainsi, une convention d'organisation du Point d'Information Touristique sera signée entre la Communauté de communes du Trièves et la commune de Chichilianne.

**Vote : Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information Touristique avec la commune de Chichilianne**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2023.141 – Mission de soutien à la fonction parentale et au bien-être de l'enfant et sa famille : cycle d'ateliers pour développer ses compétences psychosociales**

Dans le cadre du développement des actions collectives Familles à l'échelle du Trièves, la Communauté de Communes a décidé par délibération du 06 Mars 2023 de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité en cohérence avec nos priorités d'actions et les besoins sociaux. Suite à la pandémie, le rythme soutenu a repris et nous observons que les parents se sentent fatigués et parfois démunis dans la relation avec leurs enfants. Dans ce cadre, nous avons reçu une partie des financements issus de la CAF de l'Isère soit 2000 € et 2000 € du Département pour le projet des ateliers parentaux. Ces ateliers sont à destination de tous les parents du territoire ; ce projet se déroule sous forme d'un cycle de 11 séances de 2h de formation/échange avec une psychologue.

L'objectif est de permettre aux parents de développer des compétences psychosociales (CPS) repérées comme facteurs de protection physique et morale, pour le bien-être du parent, de l'enfant et de la famille.

Pour garantir l'engagement des parents, il est proposé une participation financière selon le quotient familial.

Il convient de voter des tarifs afin de valider une participation des parents :

Quotient familial	Participation des familles l'ensemble du cycle
0-600	15 €
601-900	30 €
901-1200	45 €
1201 et +	55 €

**Vote : Mission de soutien à la fonction parentale et au bien-être de l'enfant et sa famille : cycle d'ateliers pour développer ses compétences psychosociales**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2023.142 – Mission de soutien à la parentalité : appel à projet Contrat Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants. L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/École.

Dans le cadre de sa mission de soutien à la parentalité, la maison des habitants « le Granjou », centre social agréé par la CAF de l'Isère est rentrée dans le dispositif de la CAF et fait partie du réseau des CLAS de l'Isère. C'est un dispositif qui fonctionne bien, nous accueillons cette année 12 enfants de l'école primaire de Monestier de Clermont. Cette proposition d'aide aux enfants renforce notre lien avec les enseignants, et participe à la réussite scolaire des enfants.

A travers la réponse à l'appel à projet, la communauté de communes sollicite la CAF à hauteur de 9 929 € pour financer le CLAS sur Monestier de Clermont avec possibilité de déployer des collectifs d'enfants sur d'autres communes du Trièves. Si l'appel à projet est recevable, une convention tripartite sera signée entre la Communauté de Communes à travers le Granjou, la CAF de l'Isère et l'Éducation Nationale.

Le budget de l'appel à projet se construit comme suit sur l'année scolaire 2023/24 :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations extérieures	1000 €	CAF	9 929 €

Achat matière et fournitures	600 €		
Documentation	200 €		
Communication	100 €	CC Trièves	2 483 €
Déplacements et missions	800 €		
Frais de personnel	9 712 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 412 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 412 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter la CAF à hauteur de 9 929€.

Anne-Marie Fitoussi souhaite savoir si la même chose est prévue sur Mixages ?

Caroline Fiorucci ne sait pas car Mixages n'est pas un centre social et Mens n'entre pas dans le même cadre mais elle se renseignera pour apporter la réponse au prochain conseil.

**Vote : Mission de soutien à la parentalité : appel à projet Contrat Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.143 – Demande de financement auprès de la MSA pour les accueils de loisirs et la vie sociale 2022/2025**

La MSA est partenaire de la vie sociale et l'enfance jeunesse en milieu rural, ainsi elle finance des projets dans le cadre de son dispositif Grandir en milieu rural : ce qui permet de répondre à des besoins identifiés comme prioritaires, sur les thématiques de la petite enfance, jeunesse & loisirs vacances, parentalité, numérique, mobilité.

Ainsi pour 2023, les projets suivants ont été identifiés, et demandent le financement suivant :

- Séjours co-construits avec les jeunes 2 350 €
- Ateliers écoresponsables 500 €
- Ateliers parents-enfants 500 €
- Conférence à thème 500 €
- Projet social de territoire 1 150 €
- Capitale champêtre de la culture 2 000 €

Il est proposé de faire une demande de financement au titre de 2024 pour les projets éligibles.

La MSA soutient également la vie sociale grâce à des subventions de fonctionnement :

- EVS (Espace de Vie Sociale) Mixages pour 2000€ par an à partir de 2022.
- Animation Globale Famille Jeunesse pour le CS (Centre Social) le Granjou et l'enfance jeunesse.

La MSA a renouvelé sa COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) jusqu'à 2025, ainsi ses financements de fonctionnement pourront être renouvelés automatiquement jusqu'à 2025.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter le dispositif Grandir en milieu rural de la MSA pour 2023 et 2024 et à solliciter les aides de fonctionnement pour l'EVS Mixages et l'animation globale Famille Jeunesse de 2022 à 2025 et à signer tous documents en lien avec ces demandes.

**Vote : Demande de financement auprès de la MSA pour les accueils de loisirs et la vie sociale 2022/2025**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.144 – Convention de participation financière aux frais de fonctionnement des ULIS durant l'année scolaire 2022/2023 entre la CCT et la commune d'Echirolles**

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune d'Echirolles pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Un enfant domicilié sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves est accueilli dans cet établissement. Les frais pour l'année scolaire 2022/2023 s'élèvent à 1 272 € par enfant pour la communauté de communes du Trièves.

**Vote : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement des ULIS durant l'année scolaire 2022/2023 entre la CCT et la commune d'Echirolles**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **– Questions diverses**

#### **☐ Informations diverses :**

Jean-Marc Bellot rappelle à chacun le courrier cosigné et adressé en son temps aux services concernés pour demander que la commune de Gresse en Vercors puisse bénéficier de la navette Transaltitude ; il se réjouit

d'avoir obtenu une réponse positive et il y aura bien une desserte au départ de Grenoble pour Gresse en Vercors ; accord co-signé par la Région et le Département.

Par ailleurs, l'espace de co-working à Gresse en Vercors est saturé, victime de son succès, il connaît une importante fréquentation. Cet espace permet aux touristes de rester plus longtemps en vacances car ils peuvent télé-travailler sur place. Il voudrait trouver un lieu plus grand. Bien évidemment, cela nécessitera de revoir les tarifs. Jean-Marc Bellot est heureux de partager ce succès.

Françoise Streit revient sur l'accueil de loisir de Mixages pendant l'été ; bien que le nombre de places aient été augmenté, le fait que Mixages ferme 15 jours pendant l'été pose problème à de nombreux parents au moment où ils en ont le plus besoin. Ne pourrait-on pas rechercher une solution pour parvenir à garder cet accueil ouvert tout l'été ? Il convient de réfléchir car la demande est de plus en plus forte.

Caroline Fiorucci répond que cette question a été déjà posée mais qu'une ouverture pose le problème du coût mais aussi le problème du personnel avec d'importantes difficultés pour recruter des animateurs. Il est pratiquement impossible de trouver des étudiants ou du personnel pour travailler au mois d'août. Elle est bien consciente que ce sujet va devenir de plus en plus tendu.

Pour Jérôme Fauconnier, il s'agit d'une réflexion globale ; en effet les crèches sont insuffisantes et les accueils n'offrent pas assez de places ; néanmoins, il est impossible d'offrir aux administrés les mêmes services qu'en ville, ne serait-ce qu'en fonction des prix. Il conviendra de se poser la question en conseil communautaire pour décider ensemble. Sans recettes, il faudra assumer tous ensemble la réponse. Pour rester un territoire attractif, il est nécessaire de proposer quelque chose mais il faut aussi se donner les moyens d'en assumer le coût financier.

Sabine Campredon s'interroge à propos de la date de fermeture du distributeur de billets de Clelles ; la date de juin 2024 avait été évoquée mais apparemment celle-ci a été modifiée. Or, elle s'inquiète car il est nécessaire que les commerçants aient le temps de mettre en place le paiement « cash back ».

Alain Roche répond que le distributeur de billets sera enlevé à la fin du mois de décembre 2023.

Claude Didier indique que la commission « Aménagement » a travaillé sur l'habitat léger ; une représentante de Hameaux légers, qui était intervenue à cette commission en visio, sera présente sur « Quelle foire ! » et restera les 25 et 26 septembre prochain à disposition des personnes intéressées par le sujet. Elle pourra dispenser des conseils dans une dimension collective mais pas pour un projet individuel.

Jean-Louis Goutel informe que la commission « Finances » s'est réunie le 31 août dernier et a décidé d'engager une réflexion sur le taux et la taxation des logements vacants de manière à pouvoir voter en toute connaissance de cause au moment du budget.

Jérôme Fauconnier informe l'assemblée de la course solidaire organisée par les Amis de l'Age d'or qui aura lieu le 24 septembre prochain. Il invite chacun à participer.

Uta Ihle revient sur le marché « Déchetterie » car elle voudrait connaître les montants des lots de manière à mieux appréhender l'incidence sur le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05